



# Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

**Législature 2016-2020**

**Procès-verbal n° 6**

**Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz**  
**du lundi 24 avril 2017 à 19h30**  
**La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin**

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2017 ;
3. Communications de la présidente ;
4. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000 sur la période 2017 à 2020 pour la rénovation d'appartements locatifs ;
5. Extension de l'accueil parascolaire communal par la création de places aux Geneveys-sur-Coffrane et à Montmollin ;
6. Rapport d'information relatif aux incidences sur les finances des décisions du Grand Conseil les 21 et 22 février 2017 ;
7. Réponse au postulat PO16.003 « Demande de création d'un poste d'éducatrice ou d'éducateur au sein du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) » ;
8. Motions et propositions ;
9. Résolutions, interpellations et questions ;
10. Communications du Conseil communal.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

### Ouverture de la séance par la présidente :

**Mme Christine Ammann Tschopp** (ci-après « la présidente ») ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Chézard-Saint-Martin. Elle remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de s'être déplacés à cet effet.

### 1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 38

Majorité simple : 19 voix

Membres excusés : 3

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

Sont excusés : MM. Pierre-Alain Bueche (PLR), Marcel Carrard (PLR) et Olivier Pauchard (PLR)

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 février 2017 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

### 3. Communications de la présidente

Sont rapportés ci-dessous et dans leur intégralité les propos liminaires de la présidente.

*« Après les élections du 2 avril 2017, nous voilà repartis dans une nouvelle législature cantonale. Je sais que parmi les membres du Conseil général, beaucoup se sont investis corps et âme dans la campagne électorale et je les en remercie sincèrement.*

*La campagne nous permet de nous approcher de nos concitoyennes et de nos concitoyens et de les écouter plus attentivement qu'en temps normal. C'est aussi le temps de réaffirmer nos convictions, de faire face à notre bilan et de reconsidérer notre vision de la société. C'est souvent là que naissent les projets et les résolutions qui nous animent dans nos engagements.*

*Néanmoins, mener campagne est une tâche lourde et au résultat incertain. Qui va-t-on toucher avec une affiche, un flyer, un journal de campagne ? Quel slogan fera mouche ? Nous nous frottons là à des éléments passionnants de marketing et de communication auprès de la population, domaine dans lequel nous ne sommes pas forcément professionnels. Au final, qu'est-ce qui convainc l'électrice ou l'électeur ? Des idées bien sûr et des choix de société, cela va sans dire. Et, en cela, on trouve dans les profils smart vote des candidats, une méthodologie de vote vraiment sérieuse. Mais après ? J'ai acquis la certitude que c'est l'envie de s'engager et le dynamisme qui émane des candidats qui finit par séduire le corps électoral. Et c'est cet enthousiasme, cette passion politique qu'il s'agit de cultiver.*

*Passons maintenant aux résultats : je voudrais féliciter les élus qui siègent parmi nous et à qui je demande de se lever :*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Mesdames :

- Florence Aebi ;
- Anne Bourquard Froidevaux ;
- Clarence Chollet ;
- Mary-Claude Fallet.

Et Messieurs :

- Laurent Debrot ;
- Daniel Geiser ;
- Jean-Luc Pieren ;
- Jan Villat.

Ainsi que les députés suppléants, Messieurs :

- Micaël Haldenwang ;
- David Moratel ;
- Roby Tschopp.

Je vous demande de les applaudir.

*Au nom de la Commune, j'aimerais vous congratuler encore une fois. Mesdames et Messieurs les députés : dans les décisions que vous serez appelés à prendre au parlement cantonal, en commission et en séance plénière, je vous demande de prendre en compte l'intérêt de votre région et de votre Commune.*

*D'ailleurs, notre ordre du jour d'aujourd'hui comporte au point six un sujet qui vous concerne tout particulièrement et qui impacte lourdement nos finances : la péréquation intercommunale. »*

#### **4. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000 sur la période 2017 à 2020 pour la rénovation d'appartements locatifs**

**M. Thierry Beausire (PLR)** fait part du rapport de la Commission de gestion et des finances.

*« La Commission de gestion et des finances (CGF) a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000 prévu pour la période 2017 à 2020 pour la rénovation des appartements locatifs. »*

*Lors de notre séance du 3 avril 2016, le Conseil communal nous a fait part de son intention de voir la Commune de Val-de-Ruz planifier la remise en état du patrimoine immobilier. Le constat établi indique que certains appartements ou autres biens immobiliers méritent d'importants travaux de réfection. Pour l'administration de la gérance du patrimoine, cette demande sous forme d'un crédit-cadre sur une période de quatre ans s'avère être la solution la plus appropriée pour la gestion de ces rénovations. En effet, il est difficile de prévoir de manière précise les travaux pouvant être effectués du fait de l'incertitude liée à la rotation des locataires.*

*Le Conseil communal a précisé les objectifs de cette demande qui sont : le maintien de la valeur du patrimoine, l'augmentation du confort et de la qualité des appartements à louer ainsi que, de ce fait, l'augmentation du rendement immobilier du patrimoine financier communal. Finalement, il a été rappelé que le maintien de la valeur du patrimoine est une exigence inscrite dans le MCH2 et la LFinEC.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Tant l'Exécutif que M. Jacques Meyer, responsable de l'unité administrative de la gérance du patrimoine de la Commune, a répondu aux questions de la CGF relatives aux types de travaux à effectuer, aux appels d'offre et aux autres aspects techniques spécifiques au droit du bail. A noter que d'importants travaux liés au désamiantage de certains appartements pourraient devoir être conduits.*

*Cette demande d'un crédit-cadre pour la rénovation du patrimoine immobilier devant à terme augmenter les rendements de la Commune et étant requis les principes comptables exigés et le cadre légal, la CGF s'est prononcée en faveur de ce projet à l'unanimité des membres présents et vous recommande donc son acceptation. »*

**M. Christian Masini (PLR)** lit le rapport du groupe PLR-PDC.

*« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport avec grand intérêt et en a débattu le 18 courant.*

*Le fait d'être propriétaire de biens immobiliers nous engage envers les locataires au devoir de maintenance et de remise en état de l'objet loué. C'est même une obligation pour les collectivités publiques.*

*La reprise du patrimoine financier des anciennes communes révèle des disparités en termes d'entretien et responsabilités envers les différents appartements ou locaux loués.*

*La rentabilité financière de ce poste n'est surtout pas à négliger. L'entrée d'argent dans le ménage communal avoisine les 2.5 millions nets. Il est important de valoriser ce patrimoine afin de le louer facilement avec un retour sur investissement correct. Il sera même revalorisé lors de certains travaux.*

*Lors des déménagements, la remise en état des appartements ou locaux loués devra être réalisée dans les plus brefs délais. Dans certains cas, dans le secteur privé, l'immeuble est vidé dans son ensemble pour une remise en état générale, les locataires sont placés temporairement ailleurs. Il n'est pas possible pour nous de procéder ainsi. La planification prévue dans le rapport permettra une telle réaction.*

*Tout en étant convaincus du bien fondé de cette demande de crédit, le fait de ne pas avoir une vision globale des différents biens nous inquiète et nous laisse pressentir des dépenses qui ne respectent pas la logique en fonction de l'état des immeubles. Il aurait été bien plus judicieux de présenter l'état général du patrimoine financier et de venir ensuite avec cette demande de crédit.*

*Malgré ces remarques, le groupe PLR-PDC a accepté cette demande de crédit par 14 voix contre 1. »*

**M. Jean-Philippe Junod (PS)** rapporte la position du groupe PS.

*« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal ainsi que les collaborateurs de l'administration communale pour la mise à disposition du rapport concernant une demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000 sur la période 2017 à 2020 pour la rénovation d'appartements locatifs.*

*Actuellement, l'administration de la gérance du patrimoine gère plus de 280 appartements et locaux commerciaux et les recettes locatives annuelles du patrimoine financier pour la partie des immeubles s'élèvent à CHF 2'880'000.*

*Maintenir en bon état les appartements de la Commune permettra d'avoir un montant similaire voir supérieur dans le futur. De plus, la Commune se doit de maintenir la valeur de son patrimoine. Le crédit-cadre qui nous est présenté ce soir nous permettra d'attendre cet objectif. Le parti socialiste va accepter cette demande et souhaite une gestion cohérente de ce montant en réalisant également des rénovations orientées vers des locataires ayant des moyens limités. Des appartements confortables et de qualité ne doivent pas forcément rimer avec des loyers élevés.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Sur la base de ce qui précède, le groupe socialiste valide le rapport du Conseil communal et acceptera le crédit-cadre de CHF 1'400'000.»*

**M. Alain Lugon (Les Verts)** donne lecture du rapport du groupe Verts.

*«Concision, clarté et précision : trois vertus cardinales que nous aimons retrouver dans les rapports soumis à notre Autorité. Le rapport sur la rénovation d'appartements locatifs cumule ces trois qualités, nous en remercions chaleureusement ses auteurs.*

*Ce rapport n'a pas suscité de débats enflammés au sein de notre groupe. Le maintien de la valeur du patrimoine immobilier est un objectif louable auquel nous pouvons adhérer sans difficulté.*

*Nous enjoignons néanmoins la Commune à rester attentive à maintenir sur le marché des appartements à des prix abordables pour les citoyens à faible pouvoir d'achat. Il nous semble que c'est là une responsabilité importante qui incombe à notre Commune. De ce fait, nous estimons qu'il est préférable de rénover deux à trois appartements supplémentaires par année tout en réduisant quelque peu les investissements par objet, afin de continuer de proposer des appartements remis au goût du jour tout en gardant des loyers accessibles.*

*De plus, nous encourageons la Commune à privilégier l'utilisation de matériaux (bois, peintures, etc.) et d'appareils électroménagers écologiques et durables afin de donner l'exemple en la matière. On trouve aujourd'hui sur le marché des articles de construction respectueux de l'environnement et de la santé humaine à des prix tout à fait compétitifs.*

*Nous accepterons donc la demande de crédit-cadre qui nous est soumise en faisant confiance au Conseil communal pour mener une politique d'investissement à la fois sociale, durable et responsable. »*

**M. Jean-Luc Pieren (UDC)** énonce la position du groupe UDC.

*« Le groupe UDC votera favorablement. Néanmoins, il a deux remarques à apporter.*

*Concernant la synergie qu'il pourrait y avoir avec les futures interventions sur les façades, qui feront d'ailleurs l'objet d'un crédit séparé, nous aimerions savoir si ces travaux pourraient entrer dans une coalition entre ces deux opérations.*

*Ensuite, à propos des appels d'offre, pourrions-nous avoir une information par rapport à la procédure qui est adoptée par la Commune pour que chacune des entreprises du Val-de-Ruz puisse être servie ? »*

**M. François Cuche (CC)** remercie de l'accueil réservé à ce rapport. Il confirme qu'il est nécessaire d'entretenir correctement le patrimoine afin de maintenir sa valeur et d'en jouir durablement.

Pour répondre à M. Christian Masini (PLR), le Conseil communal aurait effectivement souhaité présenter l'évaluation du patrimoine financier ainsi que la première demande de crédit-cadre au même moment. Le but aurait été de démontrer l'ampleur de la valeur du patrimoine de la Commune et situer les moins bons objets ainsi que les meilleurs.

Dorénavant, l'Exécutif va prioritairement placer le « curseur » au bon endroit, en prenant l'état général d'un bâtiment ainsi que son potentiel et en gardant à l'esprit qu'une partie du patrimoine doit être réservée aux revenus modestes afin que chacun puisse se loger. Ces appartements, une fois rénovés, resteront agréables à habiter. Ces aspects seront présentés au Conseil général lors d'une prochaine séance.

En réponse à la question de M. Jean-Luc Pieren (UDC) concernant l'amélioration de l'enveloppe technique des bâtiments, il confirme qu'un crédit-cadre sera également proposé au Conseil général lors d'une prochaine séance car se mettre aux normes est une obligation légale. De ce fait, débutera parallèlement en automne l'établissement des certificats énergétiques (CECB) de certains bâtiments.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Lors de la rénovation d'un appartement, le Conseil communal profitera des synergies possibles afin de réaliser des isolations de façades.

Les gros travaux soumis aux marchés publics avec des paliers feront l'objet d'appels d'offre. Quant aux petits travaux, la Commune est autorisée à travailler en procédure « gré à gré ». Concernant les travaux que l'administration communale réalise, elle demande un choix d'offres aux entreprises locales et la meilleure emporte le marché. Par contre, pour les travaux spécifiques uniquement, il est possible qu'elle sorte de la région.

Pour **M. Christian Blandenier (PLR)** l'idée n'est pas que le Conseil général se substitue au Conseil communal dans la gestion des biens de la Commune. Il comprend bien le contexte dans lequel les Autorités se retrouvent : il leur est demandé de voter un crédit-cadre afin que le Conseil communal puisse réagir lorsqu'il en aura besoin. Il soutient ce crédit-cadre.

Néanmoins, il n'est pas convaincu que l'Exécutif ait une vision globale et une gestion maîtrisée de l'ensemble de son parc immobilier. Il espère que, dans l'analyse des différents biens immobiliers qui sera réalisée en juin, figurera également l'urgence des travaux à effectuer.

Quant au troisième crédit-cadre annoncé dans le rapport, s'il était propriétaire d'immeubles, il apprécierait d'être averti du déroulement des rénovations.

En résumé, il attend du Conseil communal une vision globale et claire.

**M. François Cuche (CC)** répond que l'Exécutif aura besoin d'une vision globale et qu'il groupera les travaux sur les immeubles concernés. Pour les appartements, il dit qu'il est tributaire du « turn-over » des locataires.

Quant à l'enveloppe thermique, il informe que les biens seront pris dans l'ordre de la consommation énergétique la plus élevée. Ce travail débutera cet automne.

**Décision** : Le rapport est pris en considération à l'unanimité.

**Décision** : L'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000 sur la période 2017 à 2020 pour la rénovation d'appartements locatifs est approuvé à l'unanimité.

## 5. Extension de l'accueil parascolaire communal par la création de places aux Geneveys-sur-Coffrane et à Montmollin

**M. André Soguel (PLR)** fait part du rapport de la Commission de gestion et des finances.

*« La Commission de gestion et des finances (CGF) s'est réunie le 3 avril dernier pour traiter du rapport du Conseil communal au sujet de l'extension de l'accueil parascolaire communal par la création de places aux Geneveys-sur-Coffrane et à Montmollin.*

*En préambule, nous rappelons au Conseil général que notre rôle est de le rendre attentif aux aspects financiers et de gestion des dossiers traités.*

*Le plan financier et des tâches 2018-2020 tient compte de l'augmentation en équivalent plein temps (EPT) demandée ce soir. Cependant, comme vous le savez, nous sommes confrontés pour ces prochaines années à d'importants déficits du compte de résultat.*

*Dans le cas des deux arrêtés de ce soir, nous devons tenir compte de plusieurs aspects politiques auxquels il s'agit aussi de répondre.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

La liste n'est pas exhaustive :

- les obligations légales, soit la mise en œuvre de la loi sur l'accueil des enfants ;
- les engagements par tous les groupes envers la population ;
- l'équilibre des finances communales ;
- le degré de rendement des structures d'accueil pour la collectivité ;
- l'employabilité des parents ;
- les familles monoparentales.

Une étude zurichoise corroborée par une analyse en Suisse Romande montre que les investissements consacrés aux structures d'accueil engendrent des bénéfices pour la collectivité à long terme. En ce qui concerne nos structures, nous ne sommes pas en mesure de livrer des chiffres.

### 15 places d'accueil à Montmollin dès août 2017

Ce projet et les coûts y relatifs figurent au budget 2017. Il faut relever que les dépenses des aménagements devisés à CHF 55'000 seront financés par le biais de la réserve pour les structures d'accueil parascolaire qui s'élève à CHF 97'957. Nous vous rendons attentifs aux charges durables dès 2018 à hauteur de CHF 69'195. Au vote de notre Commission, sur six membres présents, quatre ont voté pour et deux se sont abstenus.

### 15 places d'accueil et 18 places de tables de midi aux Geneveys-sur-Coffrane

Cette demande figure bien au PFT dès 2018 pour l'augmentation en EPT. La première phase urgente, soit les 18 places de tables de midi, impactera financièrement cette année de manière modérée car en contrepartie des plages horaires seront réduites à Fontaines ainsi que le subventionnement de la structure d'accueil « Bougillon ensemble ». Les coûts des aménagements à hauteur de CHF 25'000, comme pour Montmollin, seront pris en charge par la réserve.

Les charges durables annuelles se monteront dès 2018 à CHF 36'480 et dès 2019 à CHF 121'000.

Au vote de notre Commission sur les six membres présents, deux ont voté pour, deux contre et deux se sont abstenus.

En conclusion, sur l'aspect uniquement financier l'extension de l'accueil parascolaire proposé ce soir n'aggrave pas les prévisions connues. Par contre, nous ne serons pas en mesure d'y trouver à futur les économies nécessaires à engager pour équilibrer le ménage communal. A notre avis, toute augmentation de prestations nécessitera de toute évidence une adaptation du coefficient fiscal ou une participation plus élevée de la part des bénéficiaires desdites prestations. »

**M. Pascal Truong (PLR)** présente le rapport du groupe PLR-PDC.

« La responsabilité individuelle, vous le savez, est un précepte cher à notre parti, qui plus est lorsque l'on touche à des tâches relevant de l'organisation de la vie privée.

Mais nous portons tous également une responsabilité en tant qu'élus, tenus de respecter les engagements pris :

- la convention de fusion nous invite à proposer les mêmes services dans toutes les localités de notre Commune. Montmollin à l'ouest et le Pâquier à l'est sont actuellement dépourvus de structures d'accueil parascolaire ;
- le budget 2017 que nous avons accepté, mentionne clairement les dépenses à consentir pour la création d'un accueil parascolaire à Montmollin.

Responsabilité financière enfin.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Face au défi que représentent les décisions du Grand Conseil (prochain point à l'ordre du jour) nous sommes au bord d'un gouffre financier de 6,8 millions pour 2018 et il est de notre responsabilité de ne plus faire de pas en avant, de mettre immédiatement un frein à de nouvelles dépenses.*

*En conclusion, le groupe PLR-PDC acceptera l'entrée en matière, puis l'arrêté relatif à l'ouverture de 15 places d'accueil parascolaire à Montmollin. Mais rejettera celui relatif à l'accueil parascolaire des Geneveys-sur-Coffrane.*

*Concernant le postulat déposé par les groupes PS et les Verts, il nous apparaît que le point trois du rapport traite justement de ce sujet et énonce la volonté du Conseil communal et les difficultés rencontrées. Nous refuserons donc ce postulat. »*

**Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS)** lit le rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste soutient sans réserve l'adaptation à la réalité du nombre de places d'accueil parascolaire à disposition des familles de Val-de-Ruz.*

*Nous savons aujourd'hui que des parents ayant à disposition des structures de confiance capables de prendre en charge correctement leurs enfants peuvent se consacrer pleinement à leurs activités professionnelles.*

*Les milieux économiques l'ont reconnu depuis longtemps puisque dans le canton de Neuchâtel, ils financent par une cotisation employeur sur la masse salariale le fonds de gestion pour les structures d'accueil extrafamilial. Ce fonds sert notamment à la création de places d'accueil, mais également au paiement d'une partie des coûts de fonctionnement.*

*En ce qui concerne l'engagement d'éducateurs ou d'éducatrices pour s'occuper d'enfants qui occuperont ces places d'accueil, cela ne coûtera pas plus cher à la Commune que de subventionner les places d'une structure totalement privée, subventionnée. Nous nous prononcerons donc positivement sur les arrêtés proposés. Nous déposerons un postulat concernant l'égalité des parents devant le subventionnement après l'adoption du rapport. »*

**M. Micaël Haldenwang (UDC)** fait part du rapport du groupe UDC.

*« Le groupe UDC a pris connaissance du rapport de l'extension de l'accueil parascolaire des Geneveys-sur-Coffrane ainsi que de Montmollin et ne reviendra pas sur ce qui a déjà été dit.*

*Concernant l'accueil parascolaire de Montmollin prévu dans le budget, le groupe UDC se prononcera favorablement, tout en saluant le deuxième projet visant à occuper des locaux communaux déjà adaptés aux Geneveys-sur-Coffrane qui semble être fait dans la précipitation. Ce dernier n'entre pas dans le budget 2017 et laisse un flou sur la situation de la structure privée. De ce fait, le groupe UDC se prononcera défavorablement sur la demande de l'arrêté sous la forme actuelle.»*

**Mme Chloé Douard (Les Verts)** rapporte la position du groupe des Verts.

*« C'est avec grand intérêt que les Verts ont pris connaissance du rapport. Bien entendu, nous ne pouvons que souhaiter et soutenir la création de places supplémentaires dans le parascolaire.*

*Comme mentionné dans le rapport, la loi sur l'accueil des enfants vise un minimum de 20% de places d'accueil subventionnées d'ici à 2020 et le projet qui nous est soumis aujourd'hui permet d'atteindre ce but.*

*De plus, tous les partis ont relevé l'importance des places d'accueil dans leurs programmes électoraux respectifs. C'est important pour les parents qui travaillent d'avoir la possibilité de placer leurs enfants dans une structure d'accueil parascolaire et ce projet est un pas de plus dans la direction des familles qui attendent de la Commune qu'elle crée des places.*





# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*La loi sur l'accueil des enfants donne des directives strictes sur les règles de sécurité, le nombre de m<sup>2</sup>, l'encadrement des enfants, etc. Mais rien n'est indiqué concernant la nourriture, alors nous espérons que la Commune saura montrer le bon exemple en proposant des repas équilibrés avec des aliments si possibles locaux et biologiques.*

*Par ailleurs, les Verts et les socialistes vont présenter un postulat au rapport concernant la répartition des places dans les villages.*

*Le groupe des Verts va donc soutenir la création de places supplémentaires autant à Montmollin qu'aux Geneveys-sur-Coffrane. »*

**Mme Anne Christine Pellissier (CC)** remercie les membres présents et confirme la volonté cantonale au niveau du Grand Conseil d'augmenter le nombre de places d'accueil à disposition des familles ainsi que de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Elle confirme également que les questions financières de la Commune sont préoccupantes. Elle se demande si cela veut dire que le Conseil communal doit prendre d'autres positions que celles de la volonté des parents. Elle ajoute que la situation actuelle de la Commune date d'avant la création de la nouvelle commune, les villages ayant eu une politique de développement des zones à bâtir et d'accueil des familles. 25% de la population vivant sur le territoire vaudruzien est âgée de moins de 20 ans. De ce fait, il est impossible de laisser tomber les familles.

Le projet aux Geneveys-sur-Coffrane était prévu en 2018. Néanmoins, le Conseil communal propose un développement sur deux ans, en créant à l'avance 18 places d'accueil parascolaire de midi. L'enveloppe à disposition reste la même, elle est répartie différemment. Les places d'accueil parascolaire de Fontaines sont diminuées et récupérées pour les Geneveys-sur-Coffrane.

Mme Anne Christine Pellissier (CC) rappelle que, depuis un certain temps, la Commune avait évoqué la possibilité, pour la structure d'accueil parascolaire « Bougillon ensemble », d'ajouter quatre places supplémentaires. C'est pour cela qu'elles figurent dans le montant des subventions 2017. Aujourd'hui, ces places n'ont pas été ouvertes, raison pour laquelle le Conseil communal souhaite les offrir rapidement aux Geneveys-sur-Coffrane et à Coffrane.

L'idée n'est pas de mettre en opposition les structures actuelles, qui restent également subventionnées.

En lien avec le postulat qui va être déposé, au chapitre 3.4 figure la volonté d'offrir une équité sur le nombre de places. La Commune pourra à terme déplacer des places en fonction du nombre d'élèves afin d'être le plus proche possible des 20% demandés. C'est un projet complémentaire. De plus, l'objectif à terme est de répondre au plus grand nombre de demandes et de répartir correctement les places pour mettre l'accent sur celles de midi.

Ce soir les questions financières s'opposeront aux besoins des parents ; ce sera donc au Conseil général de déterminer ce qui prime.

**M. Francis Krahenbühl (PLR)** a entendu à plusieurs reprises les intervenant-e-s faire référence aux engagements pris par les divers groupes au moment des élections communales et s'en amuse. Il rappelle qu'à l'époque la Commune parlait de finances saines, or elle se prépare désormais à un déficit 2017 de l'ordre de CHF 5'000'000 et de CHF 6'800'000 en 2018.

CHF 6'800'000 de déficit correspondent à 13 points d'impôts. Il n'imagine pas la Commune expliquer cette augmentation à la population, notamment si, en parallèle, elle engage des dépenses dont peu de familles auront l'occasion de bénéficier.

Il n'oublie pas que les décisions que prennent aujourd'hui les Autorités auront un impact considérable sur l'avenir. Pour cette raison, il refusera le crédit-cadre pour le village des Geneveys-sur-Coffrane.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** ne cache pas sa surprise à l'écoute de certains arguments. Ces montants n'ont aucune commune mesure les uns avec les autres. Le Conseil général est en train de « chipoter » sur une dépense minimale puisque le Conseil communal a trouvé des solutions afin d'équilibrer l'offre en accueil parascolaire. Le Conseil général met en relation une modification structurelle qui émane de la décision du Grand Conseil et des chiffres qui n'ont aucun rapport entre eux.

La Commune ne finance pas le parascolaire pour faire plaisir aux habitants. Toute la structure économique et sociale de la Commune est basée sur les générations futures. Il pense qu'il est nécessaire d'être reconnaissant envers les personnes qui prennent le temps, l'énergie ainsi que le risque de fonder des familles dans la situation actuelle au lieu de leur rogner les ailes. Il estime que la Commune est en train de faire des économies de « bouts de chandelles », car elle se trouve devant un problème structurel et économiserait aux mauvais endroits si, d'aventure, le Conseil général devait refuser les points proposés.

**Décision :** Le rapport est pris en considération à l'unanimité.

**Décisions :** L'arrêté du Conseil général relatif à l'ouverture de 15 places d'accueil parascolaire à Montmollin est accepté par 36 voix contre 0 et une abstention.

L'arrêté du Conseil général relatif à l'ouverture de 18 places d'accueil de midi en 2017 et de 15 places d'accueil parascolaire en 2018 aux Geneveys-sur-Coffrane est refusé par 21 voix contre 16 et 0 abstention.

### **PO17.004 – Postulat « Egalité devant le subventionnement du parascolaire indépendamment du village de résidence » - Groupes PS et Les Verts**

*« Le Conseil communal est prié d'étudier la manière de subventionner l'accès aux structures parascolaires de façon homogène au sein de la Commune de Val-de-Ruz, sans que le collège fréquenté par les enfants concernés ne fasse de différence. »*

*Aujourd'hui, deux familles dans la même situation financière, ayant recours à l'accueil parascolaire, voient leur probabilité de bénéficier d'une subvention varier en fonction de leur lieu de résidence, pour être plus précis en fonction de la structure que fréquentent leurs enfants. La chance d'obtenir une subvention est particulièrement faible à Dombresson et particulièrement forte à Fontaines. Cette situation inéquitable ne saurait perdurer ; un correctif doit être apporté à court, éventuellement moyen terme. »*

**Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS)** explique le postulat.

*« Nous savons que, pour les crèches notamment, le subventionnement des parents ne dépend pas du lieu où ils habitent, mais bien de leur revenu uniquement. Il est en effet possible de placer un enfant non scolarisé dans n'importe quelle crèche qui a de la place et la problématique de la proximité avec l'école ne se pose pas dans les quatre premières années. »*

*Nous avons, avec l'accueil parascolaire, une problématique différente au niveau du lieu qui doit être proche de l'école fréquentée, ce qui veut dire qu'un enfant de Coffrane ira à l'école à Coffrane et à l'accueil parascolaire de Coffrane, pour des raisons logistiques évidentes.*

*Il se pose dès lors deux problèmes :*

*Le premier est lié au nombre de places d'accueil parascolaire autour de chaque collège.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Nous savons qu'aujourd'hui tous les enfants de Val-de-Ruz ne peuvent pas bénéficier de manière équitable d'un accueil parascolaire. Nous savons également que le Conseil communal vise à terme à apporter une meilleure réponse à ce sujet.*

*Le deuxième problème est lié au subventionnement des parents qui mettent leur enfant dans une structure parascolaire. Le système de subventionnement est progressif et dépendant du revenu, comme pour les crèches. Cependant, à l'inverse des crèches, un nombre limité de places d'accueil existe à proximité des écoles. Pire, il existe dans certaines structures des places privées, que la Commune ne subventionne pas. Dans certains villages le nombre de places subventionnées est proportionnellement plus élevé que dans d'autres. Il en résulte des inégalités de traitement entre les habitants du Val-de-Ruz, une famille de Fontaines ayant par exemple beaucoup plus de chance non seulement d'obtenir une place dans l'accueil parascolaire qu'une famille de Dombresson. De plus, la famille de Fontaines obtiendra presque à coup sûr un subventionnement pour l'accueil parascolaire, contrairement à une famille de Chézard-Saint-Martin.*

*Nous demandons au Conseil communal d'examiner une possibilité de subventionnement sur la Commune en général, afin que toutes les familles aient les mêmes chances, non seulement de placer leurs enfants, mais également d'obtenir une aide financière équivalente pour ce placement, quel que soit leur village de résidence. »*

Si pour **M. Roby Tschopp (Les Verts)** des réponses ont déjà été apportées, il fait néanmoins part de sa surprise car les arguments énoncés contre le postulat ne lui parlent pas. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un doublon avec le point 3.4 du rapport, ce dernier faisant référence au nombre de places, tandis que le postulat évoque le subventionnement.

Il ajoute que le postulat proposé n'entraîne aucune charge budgétaire supplémentaire. Il s'agit d'équité et de justice financière entre les familles. Par ailleurs, il demande aux membres du Conseil général de le reconsidérer.

**Mme Anne Christine Pellissier (CC)** constate que l'optique est différente de celle comprise par le Conseil communal. Effectivement, le postulat se distancie du point 3.4 du rapport mais fait référence à un mode de subventionnement différent de celui fixé dans la loi. Cette dernière implique que des places soient créées et qu'elles soient subventionnées. Pour cette raison, la Commune de Val-de-Ruz n'est pas autorisée à subventionner des parents.

Afin d'augmenter l'offre, il faut élever le nombre de places, ce que le Conseil général ne souhaite pas. Il faut également avoir des places à de nombreux endroits.

A Fontaines, le parascolaire dispose de plus de places, par rapport au nombre d'élèves, qui sont néanmoins toutes occupées. Le Conseil communal se voit obligé de combattre un postulat allant à l'encontre de la loi actuelle.

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** apporte d'autres éléments car le sens du postulat ne semble pas compris. Il précise qu'il n'est pas question de sortir du cadre légal mais simplement de subventionner équitablement, suivant la situation financière des parents qui occupent les places dans les structures parascolaires et ainsi répartir la subvention. De ce fait, le postulat est compatible avec la loi.

L'inégalité de traitement des parents de la Commune est un problème qui persiste et il se demande s'il existe un recours devant un tribunal administratif.

**M. Pascal Truong (PLR)** demande une courte interruption de séance.

A la reprise des débats, **M. Pascal Truong (PLR)** informe qu'une majorité du groupe PRL-PDC s'abstiendra de donner son avis.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Il relève une nouvelle fois que les documents arrivant à la dernière minute sont difficiles à traiter pour tous. De plus, malgré le fait que la Commune ne forme plus qu'une entité au niveau politique, ce n'est pas le cas au niveau scolaire, la multitude de sites rend difficile l'harmonisation d'année en année des places d'accueil.

**Vote d'entrée en matière :** Le postulat est accepté par 20 voix contre 5 et 12 abstentions.

### 6. Rapport d'information relatif aux incidences sur les finances des décisions du Grand Conseil les 21 et 22 février 2017

**M. Raphaël Geiser (PLR)** lit le rapport du groupe PLR-PDC.

*« Lors de sa séance de groupe du mardi 18 avril dernier, le groupe PLR-PDC s'est penché avec attention sur le rapport d'information du Conseil communal concernant les incidences sur les finances communales des décisions du Grand Conseil des 21 et 22 février 2017. Tout d'abord, il convient de remercier le Conseil communal pour ce rapport qui se veut clair et qui démontre la volonté de ce dernier de communiquer sur une problématique grave pour notre Commune. Le présent rapport doit aujourd'hui retenir toute notre attention.*

*En effet, la situation qui découle des décisions du Grand Conseil de février dernier est intenable pour notre Commune et mérite aujourd'hui que la population de Val-de-Ruz – et en premier lieu ses représentants politiques – élève la voix :*

- comment expliquer que notre Commune, légère en termes de structures et de dépenses, se retrouve dans une position financière aussi délicate et qui, reportée en hausse d'impôt, nous placerait parmi les plus hautes fiscalités du canton ?*
- comment accepter sans sourciller, dès l'année prochaine, une hausse d'impôt qui s'annonce forte pour l'ensemble de notre population ?*

*Les deux problématiques relevées par le rapport du Conseil communal, qui sont en grande partie responsables de la situation préoccupante que nous vivons aujourd'hui, sont les suivantes :*

- le nouveau report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers, cette fois-ci à des horizons 2019-2020, non-prévu aux budgets 2017 ainsi qu'aux suivants et qui vient aggraver ces derniers de plus de CHF 900'000 ;*
- le très large refus de l'entrée en matière concernant la modification de la péréquation intercommunale, en particulier la suppression de l'indice en charge fiscale dans la péréquation des charges structurelles, tant contesté par les spécialistes.*

*Il convient de notifier ici la position du Conseil d'Etat qui explique clairement en février dernier que « la suspension de l'harmonisation de la clé de répartition de l'impôt des frontaliers ne saurait être envisagée sans la suppression de l'indice de charge fiscale dans la péréquation des charges structurelles » (Rapport 16.165\_avis\_CE), reconnaissant ainsi la position de communes, telles que Val-de-Ruz, qui « subissent les effets délétères du critère de l'indice de charge fiscale dans la péréquation des charges » (Rapport 16.165\_avis\_CE).*

*L'harmonisation des différents impôts et la modification de la péréquation intercommunale en général, se doit d'apporter une réponse structurelle forte et indépendante de la conjoncture à la question de la répartition des ressources et des charges entre les communes de notre canton. Faute d'un système stabilisé, ces réformes risquent fort de s'enliser et perdront dans tous les cas en lisibilité et en transparence quant à leurs effets.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*La situation aujourd'hui, telle que mise en avant par l'Etat, limite fortement les capacités d'investissement de notre Commune, péjorant de plein fouet les attentes de notre population. Les effets indirects pour notre région nous poussent en effet à délaissier des sujets importants, telle la politique familiale, tout en favorisant financièrement l'emploi de travailleurs frontaliers.*

*Notre volonté ne doit pas être que Val-de-Ruz sanglote aux pieds du canton, mais simplement que des voix s'élèvent pour dénoncer l'injustice que subit notre Commune de par les décisions prises au coup par coup par le Grand Conseil afin de répondre aux difficultés conjoncturelles, certes malheureuses, de certaines communes. Des décisions qui bloquent les changements attendus et qui empêchent l'Etat d'avancer vers une organisation structurellement plus forte, plus égalitaire et qui donne à chaque commune les outils pour aborder l'avenir de manière durable.*

*Vous n'êtes pas sans savoir qu'au niveau cantonal un référendum contre le report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers est lancé. Bien que celui-ci ne traite pas de la péréquation financière intercommunale et de la suppression de l'indice de charge fiscale dans la péréquation des charges structurelles en particulier, la participation à ce référendum est l'occasion pour la population vaudruzienne de montrer que la situation n'est plus tenable pour notre région et que les réformes initiées sont vivement attendues. En ce sens, le groupe PLR-PDC prend en considération ce rapport, vous invite à soutenir ce référendum et convie également les habitants de notre Commune à en faire de même.»*

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** fait part du rapport du groupe des Verts.

*« Nous remercions le Conseil communal de son rapport d'information et rappelons que la volonté du Conseil d'Etat, soutenu par le Grand Conseil en 2015, d'harmoniser la répartition cantons-communes des principaux impôts n'était pas fondamentale mais avait une certaine logique plus esthétique que politique.*

*La péréquation étant basée sur deux axes, sur les ressources et sur les charges, il convenait qu'après cette harmonisation fiscale, nous nous attaquions au second volet qui était les charges. Le Conseil d'Etat a donc mis en consultation, l'année passée, sa dernière version de la péréquation incluant principalement ce second pilier. Le problème, comme l'analyse très bien le Conseil communal, c'est qu'à partir du moment où l'on devient plus concret, c'est le syndrome de la dernière colonne qui déchaîne les passions et quand la péréquation est basée sur un équilibre entre les communes, la finance est celle qui en profite.*

*Il n'est donc pas difficile d'imaginer que l'accueil de ce nouveau projet a été partagé, ce qui a provoqué son gel.*

*Logiquement, le Grand Conseil, faute de pouvoir le faire en décembre pour d'obscures manœuvres politiques, a décidé en février de sursoir également la répartition des impôts des frontaliers, privilégiant le « statu quo ». Le problème est que le « statu quo » n'en était pas réellement un car la plupart des communes avaient déjà inscrit dans leur budget la répartition des impôts des frontaliers.*

*Le Conseil communal attaque le Grand Conseil, étant comme il le dit le pouvoir supérieur en la matière. Néanmoins, nous pouvons difficilement reprocher aux autorités cantonales de peiner à faire le ménage dans un domaine qui est de fait exclusivement communal, puisque la péréquation implique les transferts qui ne concernent pas l'Etat. Dès lors, on peut reprocher aux communes via leurs associations, de ne pas être capables de se mettre d'accord entre elles.*

*Quoiqu'il en soit, en attendant le résultat du référendum, qui ne fait que mettre de l'huile sur le feu prenant à partie une population totalement étrangère à ce mécanisme, nous allons prendre en otage la population afin de soutenir un référendum.*

*Notre commune doit se faire à l'idée qu'elle devra probablement, et nous l'espérons temporairement, augmenter ses impôts afin de boucler son budget 2018 et nous profitons par la même occasion d'inviter*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*le Conseil communal de prendre contact avec les nouveaux députés élus, afin de faire le point sur ce dossier. De plus, nous avons appris que la Commission de gestion et des finances allait avoir une présentation par le service des communes et nous pensions que les nouveaux députés élus pouvaient être invités, dans le but de leur faire prendre connaissance d'une situation extrêmement compliquée. »*

**M. André Vallat (PS)** rapporte la position du groupe PS.

*« Le groupe PS remercie le Conseil communal pour ses explications relatives aux incidences sur les finances de notre commune relatives aux récentes décisions du Grand Conseil.*

*L'espoir de voir un changement dans le système de calcul de la péréquation intercommunale ne s'est pas pour l'instant concrétisé. Cet élément, avec celui du report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers, sont les deux éléments à l'origine de notre déséquilibre financier.*

*Et même s'il faut lutter, au niveau cantonal, pour établir des règles qui nous seraient moins défavorables et nous sembleraient plus justes, ils nous imposent donc de prendre des décisions pour rééquilibrer les finances de notre commune.*

*Quelles options avons-nous ? Diminuer les dépenses, augmenter les recettes en agissant sur la quotité d'impôts, ou les deux ?*

*Pour le groupe socialiste, le Conseil communal a montré que le souci d'économie et de rigueur dans les dépenses accompagnait toutes ses décisions. Il a maintenu un fonctionnement avec des structures et des dépenses légères en comparaison avec les autres communes.*

*Nous pensons donc clairement qu'une augmentation de la quotité d'impôts est nécessaire et que des coupes sombres, qui péjoreraient le bon fonctionnement de la Commune ou les projets en cours, ne représenteraient pas la volonté de la population, et ne participeraient que très peu à un rééquilibrage durable de nos finances.*

*Certes, une augmentation d'impôts ne sera pas facile à accepter pour notre population et cela doit donc faire l'objet d'explications claires. Ce rapport va dans ce sens et c'est aussi pour cela que nous en remercions le Conseil communal. »*

**M. André Soguel (PLR)** indique qu'en lien avec la demande de M. Laurent Debrot, la Commission de gestion et des finances a pris contact avec le service des communes et elle les rencontrera le premier juin.

**M. Cédric Cuanillon (CC)** est satisfait de constater que le rapport a bien été compris, un tel sujet n'étant pas évident à traiter. Le Conseil communal continue les démarches. Au niveau des communes et de l'ACN, la conférence des directeurs communaux des finances (CDC-Finances) a déjà écrit au Conseil d'Etat.

Il ne partage pas la position selon laquelle il s'agit uniquement d'un problème des communes. La Commune attend que du Conseil d'Etat qu'il poursuive la répartition initiée en 2015 avec l'appui du Grand Conseil.

Pour finir, il annonce que le Conseil communal souhaite que ce sujet soit clos dans les plus brefs délais.

**Décision :** Le rapport est pris en considération à l'unanimité.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

### 7. Réponse au postulat PO16.003 « Demande de création d'un poste d'éducatrice ou d'éducateur au sein du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) »

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

*« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil communal à ce postulat adopté le 18 avril 2016 par notre Autorité.*

*Bien que les informations relatives aux conditions d'entrée en vigueur en août 2017 du concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée ne soient pas encore toutes connues, il apparaît que les mesures mises en place découlent des responsabilités qui incombent aux cercles scolaires.*

*Le présent rapport nous décrit les diverses situations pour lesquelles cette prestation est nécessaire, notamment concernant les problèmes de comportement. Elle est bénéfique pour les enfants qui suivent un enseignement spécialisé. Le corps enseignant apprécie ce soutien de la part des éducatrices, afin de permettre aux élèves d'acquérir le bagage scolaire, selon leurs compétences.*

*Dès lors, pour le Conseil communal, ces mesures sont en adéquation avec le concept cantonal. D'autre part, la création de ce poste a été acceptée sans engagement de personnel supplémentaire, étant donné que des pourcentages de travail ont été augmentés sur le personnel existant.*

*Le groupe PLR-PDC acceptera donc le classement de ce postulat. »*

**M. Alain Collioud (Les Verts)** fait part du rapport du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts a lu avec attention cette réponse au postulat du groupe PS. Nous accepterons le classement de ce postulat. »*

**Mme Florence Aebi (PS)** présente le rapport du groupe PS.

*« Le groupe PS remercie le Conseil communal pour son rapport, le prend en considération et accepte de classer le postulat PO16.003.*

*En effet, le point de situation du Conseil communal sur les élèves bénéficiaires de la prestation de soutien spécialisé, la présentation des problématiques qui peuvent relever de cette prestation de soutien et les mesures mises en place dans notre Commune sont clairement définies dans le rapport qui nous a été transmis.*

*Les mesures qui ont été mises en place devaient l'être pour être en accord avec la législation cantonale en matière de pédagogie spécialisée et ont été adaptées aux problématiques rencontrées au Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) de manière complémentaire avec le service socio-éducatif.*

*En conséquence, notre groupe se déclare satisfait de ce rapport qu'il prendra en considération et comme indiqué, accepte de classer le postulat PO16.003.»*

**Mme Anne Christine Pellissier (CC)** remercie tout d'abord l'assemblée d'avoir accordé le poste au Conseil communal ainsi que sa confiance afin de pouvoir travailler au sein de l'école pour la prise en charge de tous les enfants. Grâce à cet accord, les enfants pourront bénéficier d'une aide ciblée de manière temporaire, soit pour leur permettre de raccrocher les wagons de l'école, soit pour montrer que tout a été mis en œuvre et qu'il faut envisager d'autres solutions.

Elle ajoute que le Conseil communal essaie, dans la majorité des cas, de mettre en œuvre les mesures accordées par le Conseil général avec le plus d'efficacité possible.

**Décision :** Le postulat est classé à l'unanimité.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

### 8. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

### 9. Résolutions, interpellations et questions

#### **Q17.004 - Question « Lieux et objets de mémoire de La Côtière et environs » - Mary-Claude Fallet (PLR)**

*« La Côtière recèle de nombreuses marques de son passé, encore visibles aujourd'hui, qui méritent qu'on s'y arrête.*

*Même si La Côtière est un endroit où il fait bon vivre, l'intérêt de cette région ne se résume pas seulement à occuper un lieu tranquille à la campagne. La région est riche par son histoire et par ses lieux et objets de mémoire. Ouvrons l'œil ! Vous serez peut-être intéressés par tout ce qui entoure les hameaux de Fenin, Vilars, Saules et Engollon. Ces agglomérations sont plus que des cités dortoirs !*

*Le futur responsable du patrimoine immobilier pourrait-il être le recenseur responsable du patrimoine culturel et historique du Val-de-Ruz ? »*

**M. Armand Blaser (CC)** choisit de répondre à la question. En premier lieu, il remercie les membres présents. Il précise ensuite que la question résulte d'un important travail de M. Jean-François Matthey, qui a dressé une liste d'une série d'objets méritant attention et importance afin de les préserver dans la durée.

La démarche du Conseil communal sera la suivante :

Avec l'appui de l'administration de la gérance du patrimoine, cette liste sera complétée au besoin car, pour l'instant, les objets inscrits proviennent de La Côtière essentiellement et il en existe certainement ailleurs. Une fois ce travail effectué, un conseiller communal sera chargé du suivi des objets.

#### **Q17.005 – Question « Bruit dans le village de Coffrane » - M. Pierre-Alain Bueche (PLR)**

*« En date du 17 février 2014, j'ai déposé une interpellation au sujet du bruit dégagé par les exploitants de la société DiviZa SA. La réponse de l'Exécutif était encourageante. Un contact sera établi entre les propriétaires et la Commune avec des mesures de bruits sur place pour documenter le sujet.*

*Le bilan après trois ans n'est pas celui que l'on pouvait espérer.*

*A ma connaissance, une mesure de bruit au moins a été effectuée, par un temps de bise ! Et si, en 2016, Diviza SA a pris soin de loger le déchiqueteur derrière un grand tas de matériaux pour le séparer du village, ce n'est malheureusement plus le cas.*

*Résultat des courses : tout continue normalement, on empoisonne copieusement les habitants avec un bruit pas très puissant mais agaçant à merveille en ce printemps 2017.*

*Sachant que bon nombre d'activités actuellement à Paulière vont être déplacées plus près des habitations de Coffrane et que les exploitations de Rive et Serroue vont se développer, notre Exécutif va-t-il reprendre ma question de 2014 pour éviter une « tchernobylation » du territoire de Coffrane ? »*

**M. Armand Blaser (CC)** répond qu'à la suite de l'interpellation de 2014, la Commune avait effectué une visite sur place par le biais de M. François Cuche (CC) et Mme Mireille Beltrame (administratrice de l'administration de la sécurité). Ces derniers avaient rapporté qu'ils avaient assisté au fonctionnement





# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

infernale de cette machine, une fois avec et une fois sans les coussins amortisseurs de bruit. Cette démonstration a amené à la conclusion suivante : la machine est effectivement trop bruyante.

Lors de la visite, il avait été convenu, avec l'organisation de Diviza SA, qu'un tas de bois déchiqueté constituerait un monticule de trois mètres à l'est et qu'un paravent serait posé côté village.

Une fois ces éléments mis en place, le Conseil communal a mandaté le service de l'énergie et de l'environnement qui a effectué des mesures de bruit à l'est du village de Coffrane. Il avait été conclu que si les tests ne s'avéraient pas être dans les normes légales, Diviza SA devrait prendre des mesures supplémentaires.

Aujourd'hui, les mesures que l'entreprise avaient prises sont devenues inexistantes, la machine ne se trouve plus derrière le monticule de trois mètres à l'est du village. De ce fait, le Conseil communal se charge de reprendre le dossier en main, se rendra une nouvelle fois sur place et, au besoin, fera part de nouvelles demandes plus exigeantes à l'entreprise.

De plus, il informe que le secteur concerné, nommé « Rive », est appelé à se développer dans la perspective de reprendre les activités actuellement en place à « La Paulière ». Pour se faire, un permis de construire doit être octroyé. Celui-ci ne le sera pas si une butte couplée à une barrière végétale importante n'est pas mise en place.

### **Q17.006 – Question « Quelles règles pour l'aéromodélisme au Val-de-Ruz » - Groupe des Verts**

*« Nous avons pu apprendre que le Conseil communal et les adeptes d'aéromodélisme au Val-de-Ruz ont convenu des règles et limites pour la pratique de ce loisir.*

*Quelles sont les dispositions convenues, quelle est leur portée et une réglementation communale de l'aéromodélisme reste-t-elle d'actualité ? »*

**Mme Anne Christine Pellissier** répond que, depuis que le dossier du règlement de police avait été soumis aux conseillers généraux, une rencontre a été organisée avec l'un des clubs.

A Val-de-Ruz, un des deux clubs vole avec des avions électriques ainsi que des modèles thermiques depuis de nombreuses années et a fait une mise à l'enquête publique suivie d'une demande de permis de construire ayant suscité des oppositions, en traitement à l'heure actuelle.

La deuxième demande concerne un terrain situé près du premier accueillant un club qui vole avec des avions électriques et qui avait également déposé, il y a deux ans, une demande que la Commune de Val-de-Ruz avait relayée au service de l'aménagement du territoire. Une rencontre avait eu lieu avec ce dernier dans le but d'expliquer où la Commune se situait.

En réponse le canton propose au deuxième club de demander un changement d'affectation ainsi qu'une mise à l'enquête publique pour leur terrain.

En résumé, la Commune doit traiter les oppositions de l'un des projets et, pour le second, le club doit demander une dérogation par rapport à l'utilisation du terrain agricole pour un club d'aéromodélisme.

Le Conseil communal ne peut pour l'instant rien proposer de plus au Conseil général en termes de réglementations.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

### Q17.007 – Question « Comment l’affichage électoral est-il prévu ? » - Groupe des Verts

« Au cours de la récente campagne d’élections cantonales, il n’aura échappé à personne que Val-de-Ruz, à la différence d’autres communes, n’a pas mis à disposition des partis les emplacements officiels habituels.

Ces emplacements étaient par le passé relativement modestes, mais ce printemps la seule alternative à l’affichage sauvage fut le dispendieux affichage commercial, hors de portée financière de certains partis.

Comment la Commune de Val-de-Ruz envisage-t-elle la mise à disposition d’espaces d’affichage lors de campagnes politiques, aujourd’hui et à l’avenir ? »

**M. Armand Blaser (CC)** répond que le Conseil communal a conscience qu’il ne satisfait pas actuellement les exigences sur la loi politique. Cette loi stipule qu’à l’occasion d’élections les communes doivent mettre à disposition gratuitement des partis politiques, ou autres groupements déposant des listes électorales, des panneaux d’affichage.

La Commune de Val-de-Ruz n’a pas négligé le sujet car une étude a déjà été menée. Cette dernière porte sur la question de savoir si l’administration doit mettre à disposition des panneaux fixes ou temporaires. La réflexion n’est pas terminée car il reste à mesurer les coûts ainsi que la charge de gestion d’une telle installation.

Il conclut en ajoutant que, lors des prochaines élections, des panneaux seront mis à disposition.

## 10. Communications du Conseil communal

**M. François Cuche (CC)** informe l’assemblée des événements suivants :

- le 4 avril 2017, le Conseil d’Etat a pris un arrêté afin de pérenniser la division du canton en quatre régions de défense et de secours. Le Val-de-Ruz obtient définitivement sa place au sein de l’organisation cantonale de défense incendie et de lutte contre les dangers naturels ;
- du 5 au 13 mai 2017, Val-de-Ruz participera à la « Suisse Bouge » ;
- « Lignum Suisse » a remis à la Commune de Val-de-Ruz, en date du 20 avril 2017, une attestation « Certificat d’origine bois suisse » pour la réalisation de l’agrandissement en bois du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane ;
- le 13 avril 2017, une communication conjointe entre l’Etat et la Commune a été envoyée aux habitants de La Vue-des-Alpes afin de les informer de la situation concernant le stationnement provisoire des gens du voyage étrangers au Pré Raguel, pour une durée de deux ans.

La présidente lève la séance à 21h15.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Le secrétaire

C. Ammann Tschopp

C. Senn